



CHAQUE JOUR,
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA MANCHE
VOUS ACCOMPAGNE

A large, light-colored stone building with a central courtyard and a statue in the foreground. The building has multiple stories with arched windows and a central entrance. The courtyard is paved and surrounded by a low wall. A statue of a man stands in the foreground on the right side. The sky is blue with a few clouds.

IDENTITÉ DU DÉPARTEMENT

UNE HISTOIRE À POURSUIVRE

Les grandes dates

1789

Loi instaurant la division de l'ancien royaume de France en 83 départements.

On donne alors à cette péninsule le nom de « La Manche », empruntant celui du bras de mer dans lequel elle s'avance.

1790

Naissance du Département de la Manche avec l'arrivée des conseillers généraux

1871

Élection des conseillers généraux au suffrage universel

1982

Loi de décentralisation
Le président du conseil général devient l'élu qui, à la tête de l'ensemble des services départementaux, propose les orientations politiques.

2015

Loi NOTRe
Le conseil général devient le conseil départemental. Il est doté des compétences de proximité : l'action sociale et sanitaire, les routes, la culture, le patrimoine, la gestion des collèges...

UNE HISTOIRE À POURSUIVRE

De nombreux personnages illustres ont siégé au conseil général de la Manche



Alexis de Tocqueville

Homme politique, historien et écrivain, célèbre pour ses analyses de la Révolution française, de la démocratie américaine et de l'évolution des démocraties occidentales en général (1849-1851).



Urbain Le Verrier

Astronome et physicien, découvreur de Neptune, il accéda lui aussi à la présidence de l'assemblée départementale de 1852 à 1854 et de 1858 à 1870.

Depuis la Libération, sept présidents se sont succédés à la tête de l'assemblée départementale, précédant l'actuel président **Jean Morin** :

- **Daniel Cuche** (1945-1946)
- **Henri Cornat** (1946-1968)
- **Léon Jozeau-Marigné** (1968-1988)
- **Pierre Aguiton** (1988-1998)
- **Jean-François Le Grand** (1998-2015)
- **Philippe Bas** (2015-2017)
- **Marc Lefèvre** (2017-2021)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE



LA GOUVERNANCE



Jean MORIN
Président du conseil départemental
Directrice de Cabinet : Audrey Gaudron



Jacky BOUVET
1^{er} Vice-président



Philippe BAS
Président du groupe de la majorité départementale

ACTION SOCIALE



Nicole GODARD
Présidente de la commission
Vice-présidente cohésion sociale

Isabelle BOUYER MAUPAS
Égalité Femmes-Hommes et violences intra-familiales

Hedwige COLLETTE
Protection maternelle et infantile, prévention et santé

Franck ESNOUF
Sécurité civile

Jessie ORVAIN
Adoption et protection de l'enfance



Sylvie GÂTÉ
Vice-présidente autonomie des personnes et insertion

Brigitte BOISGERAULT
Logement social

Christèle CASTELEIN
Services au domicile et évolution des établissements sociaux et médico-sociaux

Hervé DESSEROUER
Insertion par le développement local

Maryse LE GOFF
Autonomie, handicap et grand âge

APPUI AUX TERRITOIRES



Alain NAVARRET
Président de la commission
Vice-présidente territoires et filières locales

Hervé AGNÈS
Filières agricole et équine

Michel de BEAUCOUDREY
Politique contractuelle, appui aux projets et aménagements

Daniel DENIS
Filières pêche et conchyliculture

André DENOT
Rénovation de l'habitat

Jean-Marie LEBEHOT
Relations avec le monde économique, le commerce et l'artisanat

Françoise LEROSIGNOL
Développement territorial durable, préservation du bocage et parc naturel régional



Adèle HOMMET
Vice-présidente collèges, jeunesse et sports

Dany LEDOUX
Jeunesse

Yvan TAILLEBOIS
Sports

NATURE ET INFRASTRUCTURES



Valérie NOUVEL
Présidente de la commission
Vice-présidente transition et adaptation au changement climatique

Lydie BRIONNE
Empreinte écologique et bilan carbone

Hervé MARIE
Eau et biodiversité

Damien PILLON
Foncier et bâtiments départementaux, rénovation énergétique



Axel FORTIN-LARIVIÈRE
Vice-présidente déplacements

Jean-Claude BRAUD
Plan vélo

Yvan TAILLEBOIS
Ports et aéroports

ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE



Catherine BRUNAUD-RHYN
Présidente de la commission
Vice-présidente attractivité, culture et valorisation du

Valérie COUPEL-BEAUFILS
Action culturelle, sites et musées

Brigitte LÉGER-LEPAYSANT
Sites remarquables et Unesco (Mont Saint-Michel et Tatihou)

Martine LEMOINE
Tourisme et démographie médicale



Damien FÉREY
Vice-présidente transition numérique

Antoine DELAUNAY
Déploiement et réseaux

Marie-Pierre FAUVEL
Lutte contre la fracture numérique

Isabelle FONTAINE
Usages numériques

AFFAIRES GÉNÉRALES



Jacky BOUVET
Président de la commission
Président du Comité d'audit

Philippe BAS
Relations avec les territoires

Philippe GOSELIN
Relations avec les usagers

Carine GRASSET
Ressources humaines



Jacques COQUELIN
Vice-président budget, politique achat/commande publique, sécurité financière et juridique

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE



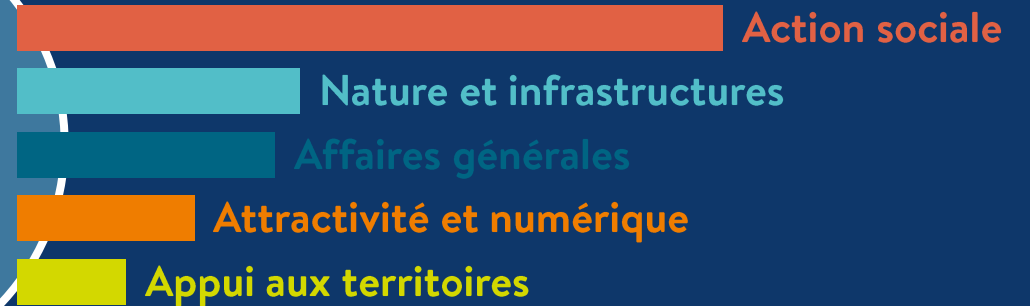
54
CONSEILLERS
DÉPARTEMENTAUX
(27 femmes – 27
hommes) élus au
suffrage universel
direct

113
MÉTIER S

115
SITES
DÉPARTE-
MENTAUX

2 526
AGENTS
dont 444
assistants
familiaux

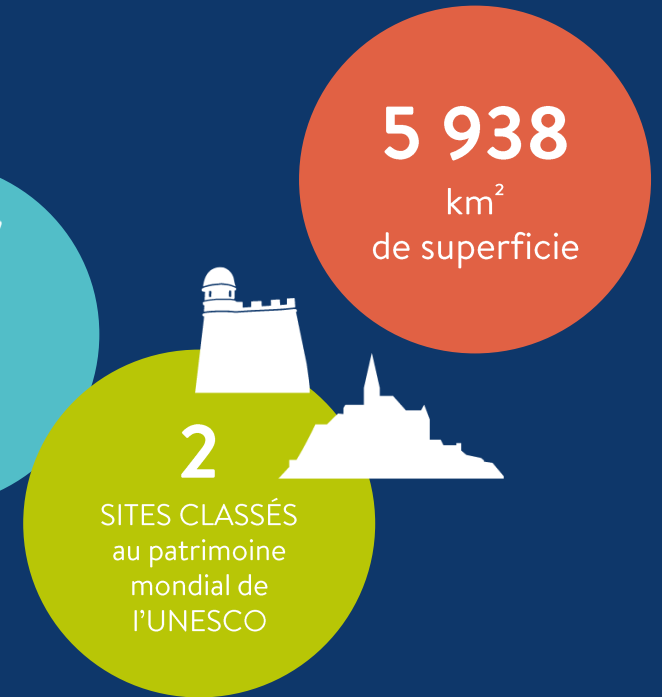
UN BUDGET
DE
623 329 121 €
au service des
Manchois



LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE



8 EPCI
27 cantons
446 communes



491 300 HABITANTS*



*Source : recensement décembre 2020, INSEE (population municipale)



LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

ACTION SOCIALE



PETITE ENFANCE, ENFANCE, FAMILLE



AUTONOMIE (senior, handicap)



INSERTION, RETOUR À L'EMPLOI

3 845

**ASSISTANTS
MATERNELS**

pour une capacité
d'accueil de 13
695 enfants

9

**CENTRES
MÉDIO-
SOCIAUX
(CMS)**

134

**ACCUEILLANTS
FAMILIAUX**

6 034

**PLACES EN
EHPAD**

2 848

**BILANS DE
SANTÉ**

effectués par la
PMI auprès des
enfants

APPUI AUX TERRITOIRES



COLLÈGES



JEUNESSE



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE



AIDES AUX TERRITOIRES



SPORTS



AGRICULTURE / CHEVAL



NATURE ET INFRASTRUCTURES



ROUTES



HABITAT



ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE



PORTS

8 000

KM DE
ROUTES
DÉPARTE-
MENTALES



19

PORTS
DÉPARTE-
MENTAUX
6 400 places

51

AIRES DE
COVOITURAGE



130 500

PRISES
OPTIQUES
CONSTRUITES



26

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES
(ENS)

266

KM DE VOIES
VERTES

ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE



ATTRACTIVITÉ



CULTURE ET PATRIMOINE



BIBLIOTHÈQUES ET
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



NUMÉRIQUE

2

SITES CLASSÉS au
patrimoine
mondial de
l'UNESCO

12

SITES ET MUSÉES
pour une capacité
d'accueil de 13 695
enfants

+ de

200 000

LIVRES

à disposition des
110 bibliothèques
du réseau



SOBRE ET AUDACIUEUX

LE PROJET DE LA MANDATURE

2021-2028

LE PROJET DE LA MANDATURE 2021-2028



UNE MANCHE SOLIDAIRE, OUVERTE ET CONNECTÉE AUX AUTRES

Enfance Familiale



+130

places en
accueil
spécialisé

+100

maisons
d'assistant(e)s
maternel(le)s

+40

centres
parentaux

Inclusion Insertion



100 000 €

pour lutter contre les
violences intrafamiliales

1^{er}
rendez-vous
RSA
**sous 15
jours**

+26

place en services
d'accompagnement
médico-sociaux
pour les adultes en
situation de
handicap

Numérique Culture



10

conseillers
numériques
supplémentaires

réseau de
fibre à
100 %
d'initiative
publique



UNE MANCHE RÉSILIENTE, ATTRACTIVE ET CITOYENNE

 **Citoyen**
Jeunesse

Un **budget participatif** permettant aux jeunes de choisir les projets qu'ils veulent soutenir



Attractivité

PARIS 2024



Égalité femmes-hommes

Déplacements
Environnement


Financement de la revalorisation des jardins des particuliers

Accès aux produits bio et locaux dans les restaurants scolaires

Concertation citoyenne sur les déplacements


Aide à la conversion au **bioéthanol**

Techniques + respectueuses de la nature
l'entretien des routes

500 km de réseau cyclable départemental



UNE MANCHE QUI PRÉPARE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Anticiper


**Sobriété
énergétique**
des bâtiments
départementaux

Gestion
durable des
36 000 ha
de zones basses
submersibles

Structurer le territoire

Attirer les **futurs
professionnels
de santé**

Développer
des **actions
de
prévention**
en matière de
santé

Développer
l'offre de
santé de
proximité

Développement local

Adaptation
du
**réseau des
collèges** à
la
démographie

Soutien aux
**projets de
développement
locaux**
(rénovations
énergétiques
bâtiments,
rénovation église...)

Habitat Logement

Aide à la
**rénovation
énergétique**
logement
particuliers

**2
projets
/an**
colocations
inter
générations

**200
aides /an**
pour la vie
partagée





LA POLITIQUE TERRITORIALE



CONTRAT DE TERRITOIRE

LA NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE



Un partenariat renouvelé avec les **8 EPCI**



La création d'un nouveau contrat à destination des **5 villes urbaines**



Un **partenariat renouvelé** avec les **pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche

Un **soutien renouvelé** aux **communes rurales** ayant un rôle important de proximité



Des **modalités techniques plus souples** pour une grande autonomie des collectivités dans la définition de leurs besoins



Un objectif stratégique pour la **transformation durable des territoires** en faveur de la transition écologique et inclusive

LES THÉMATIQUES DE LA POLITIQUE TERRITORIALE



Équipements et services aux publics

Création, extension ou rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, maintien de dernier commerce...



Habitat

Valorisation de friches existantes, réhabilitation énergétique de logements locatifs ou d'hébergements touristiques, création/extension/rénovation d'hébergements d'urgence...



Aménagement et mobilité

Aménagement d'espaces publics en cœur de bourg, aménagements d'enclos paroissiaux, création et aménagement de liaisons douces (piétons - vélos)...



Biodiversité

Restauration, aménagement ou valorisation d'espaces naturels, projet d'assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales...



Économie sociale et solidaire

Épicerie sociale et solidaire, tiers-lieux, activité de réemploi des déchets...



Cohésion sociale

Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, projets d'accompagnement à la parentalité, actions de prévention seniors...

LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INCLUSIVE



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Gains énergétiques, préservation des
ressources et biodiversité*



TRANSITION INCLUSIVE

*Accessibilité universelle des
équipements et services publics*

→ Une bonification de **20% du montant de la subvention attribuée aux projets les plus vertueux** (enveloppe supplémentaire permettant de dé plafonner les enveloppes des dispositifs)

LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE



Un contrat pour les opérations structurantes portées par les 8 intercommunalités

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Un contrat bipartite EPCI-Département, distinct de celui de la Région
- Contractualisation possible à l'échéance du contrat de territoire en cours
- Durée du contrat : 5 ans
- Contractualisation autour du projet de territoire formalisé autour d'axes prioritaires

Modalités financières

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 23M€ sur la période de contractualisation répartie entre les EPCI, garantissant un maintien des ressources aux territoires (EPCI + ville urbaine)
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 4,6M€ afin de bonifier les projets les plus vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40%, défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% du montant de la subvention

LE CONTRAT DE PÔLE URBAIN



Un contrat pour les opérations structurantes portées par les 5 villes urbaines du département

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Contractualisation possible à l'échéance du contrat de territoire en cours auquel la ville est rattachée
- Durée du contrat : 5 ans
- Contractualisation autour des enjeux prioritaires définis par la ville

Modalités financières

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 7M€ sur la période de contractualisation répartie entre les 5 villes
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,4M€ afin de bonifier les projets les plus vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40% défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% du montant de la subvention

LE CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES

Un contrat pour les projets portés par 67 communes exerçant un rôle de centralité

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Contractualisation possible à l'échéance des contrats en cours (limitée à un CPS)
- Durée du contrat : 4 ans
- Identification des communes sur la base d'un maillage de services et d'équipements (11 catégories)
- Contractualisation autour des enjeux prioritaires définis par la commune

Modalités financières

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 38,5 M€ répartie par commune éligible à raison de 200€/habitant (population DGF) et comprise entre 300 000 € minimum et 850 000 € maximum pour la durée du contrat.
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 6,5M€ afin de bonifier les projets vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40% défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% de la subvention.



67
communes
exerçant un rôle
de centralité

LE FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL

374

communes

non concernées
par le contrat de
pôle urbain ou le
contrat de pôle de
services

Un contrat à destination des 374 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Dépôt candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR)
- Durée du dispositif : 2 ans
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau » (objectif : environ 50 dossiers par an)
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative)

Modalités financières

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 23,2 M€ répartie par commune éligible à raison de 100€/habitant (population DGF) et comprise entre 50 000 € minimum et 100 000 € maximum pour la durée du dispositif
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 3,2M€ afin de bonifier les projets vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40% défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% du montant de la subvention